

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le vingt-trois mars 2021, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain et le 31 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le lundi vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Espace Guy Poirieux à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Christiane BAYET, M. Pierre CONTRINO, Mme Géraldine DERGELET, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Cécile MARRIETTE, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Jacqueline VIALLA, conseillers.

Absents : Mme Florence VARENNE, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES, Mme Justine GERPHAGNON, M. Olivier GAULIN, Mme Marine VENET, M. Edouard BION, Mme Zoé JACQUET.

Mme Florence VARENNE avait donné pouvoir à M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES à M. Pierre CONTRINO, Mme Justine GERPHAGNON à M. Gérard VERNET, M. Olivier GAULIN à Mme Martine GRIVILLERS, Mme Marine VENET à M. Joël PUTIGNIER, M. Edouard BION à Mme Catherine DOUBLET, Mme Zoé JACQUET à M. Jean-Marc DUFIX.

Secrétaire : M. Bernard COTTIER.

M. Christophe BAZILE ouvre le Conseil Municipal par un point sur la situation sanitaire dans la Loire.

Les chiffres des contaminations continuent à augmenter dans les mêmes proportions qu'au niveau national.

A ce jour, le taux d'incidence est de 382/100 000 habitants. Les hospitalisations sont de 432 (contre 400 la semaine dernière). 57 personnes se trouvent en réanimation.

A l'heure actuelle, 11% de la population a reçu une première dose de vaccin et 4% les deux.

. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2021.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 22 février 2021.

Délibération n° 2021/03/01 - Vie Municipale - MFR du Parc - Remplacement de M. Jean-Paul FORESTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2121-21 et L2121-33,

Vu la délibération n° 2020/06/25 du 8 juin 2020 par laquelle M. Jean-Paul FORESTIER a été désigné pour représenter la Ville de Montbrison au Conseil d'Administration de la MFR du Parc ;

Considérant les contraintes d'agendas de M. Jean-Paul FORESTIER l'empêchant de siéger auxdits conseils d'administration ;

Suite aux opérations de vote qui se sont déroulées à main levée avec l'accord unanime du Conseil Municipal,

Candidat : François BLANCHET

Votants : 33

Abstentions : 1

Exprimés : 32

François BLANCHET a obtenu 32 voix et est déclaré élu.

Délibération n° 2021/03/02 - Budget Ville - Compte de gestion de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2343-1, D 2343-2 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Montbrison pour l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget Ville tel qu'il figure ci-après.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - VILLE DE MONTBRISON - COMPTE DE GESTION 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	29 186 376,75	32 668 428,16	3 480 051,41
Fonctionnement (total)	16 635 558,85	18 878 968,95	2 243 411,50
Investissement (total)	9 125 781,22	11 159 634,42	2 033 853,20
002 Résultat fonct reporté N-1		2 629 825,39	2 629 825,39
001 Solde d'investissement N-1	3 427 038,88		-3 427 038,88
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	16 635 558,85	21 608 793,74	4 873 236,89
Investissement	12 552 819,90	11 159 634,42	-1 393 185,48

Délibération n° 2021/03/03 - Budget Régie des Restaurants - Compte de gestion de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2343-1, D 2343-2 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Montbrison pour l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget Régie des Restaurants tel qu'il figure ci-après.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - REGIE RESTAURANT - COMPTE DE GESTION 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	656 418,75	677 380,32	20 961,57
Fonctionnement (total)	645 844,12	644 611,98	-1 232,14
Investissement (total)	6 707,44	28 707,28	21 999,84
002 Résultat reporté N-1		4 061,06	4 061,06
001 Solde d'investissement N-1	3 867,19		-3 867,19
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	645 844,12	648 673,04	2 828,92
Investissement	10 574,63	28 707,28	18 132,65

Délibération n° 2021/03/04 - Budget FRPA - Compte de gestion de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2343-1, D 2343-2 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Montbrison pour l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget FRPA tel qu'il figure ci-après.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - F.R.P.A. - COMPTÉ DE GESTION 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	777 849,86	787 755,61	9 905,95
Fonctionnement (total)	730 638,41	730 694,81	56,40
Investissement (total)	47 211,25	50 831,99	3 620,74
002 Résultat reporté N-1		2 265,00	2 265,00
001 Solde d'investissement N-1		3 963,81	3 963,81
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	730 638,41	732 959,81	2 321,40
Investissement	47 211,25	54 795,80	7 584,55

Délibération n° 2021/03/05 - Budget Foyer des Clercs - Compte de gestion de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2343-1, D 2343-2 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Montbrison pour l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget Foyer des Clercs tel qu'il figure ci-après.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - FOYER DES CLERCS - COMPTÉ DE GESTION 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	2 988 667,92	1 469 345,61	-1 499 322,31
Fonctionnement (total)	245 332,43	279 453,21	34 120,78
Investissement (total)	2 282 429,34	1 184 724,69	-1 097 704,65
002 Résultat reporté N-1		5 167,71	5 167,71
001 Solde d'investissement N-1	440 906,15		-440 906,15
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	245 332,43	284 620,92	39 288,49
Investissement	2 723 335,49	1 184 724,69	-1 538 610,80

Délibération n°2021/03/06 - Budget Théâtre des Pénitents - Compte de gestion de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2343-1, D 2343-2 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Montbrison pour l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget Théâtre des Pénitents tel qu'il figure ci-après.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - THEATRE DES PENITENTS - COMPTE DE GESTION 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	688 634,30	761 614,61	72 980,31
Fonctionnement (total)	619 033,16	615 820,07	-3 113,09
Investissement (total)	66 825,80	35 959,59	-30 666,21
002 Résultat reporté N-1		109 734,95	109 734,95
001 Solde d'investissement N-1	2 875,34		-2 875,34
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	619 033,16	725 655,02	106 621,86
Investissement	69 801,14	35 959,59	-33 641,55

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

M. Joël PUTIGNIER explique que malgré un contexte de contrainte financière d'une ampleur exceptionnelle, le premier exercice de cette mandature a permis de confirmer une stratégie budgétaire constante reposant sur trois fondamentaux : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux des impôts locaux directs et maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement local.

Le résultat dégagé permet de financer les ambitions de l'équipe municipale pour le développement et l'embellissement de la ville.

De 2014 à 2020, la Ville de Montbrison a perdu plus d'un million d'euros de ressources du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi, la stratégie financière définie pour le mandat reste inchangée et les comptes 2020 respectent les fondamentaux : maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement à un taux de fiscalité inchangé avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu.

Budget Ville 2020 :

Les recettes de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement reporté correspond au report de l'exercice précédent.

Le montant de recettes reportées est plus important que prévu donc satisfaisant.

- Le remboursement sur rémunération est un changement d'article comptable lié à une mise aux normes comptables. Cela concerne la refacturation des budgets annexes dont le montant est de 1 129 281 €.
- Les recettes tarifaires s'élèvent à 1 452 963 €. Cette somme, fait l'objet d'une diminution de recettes de 29 220 € (-8,30 % par rapport à la prévision). Les principaux postes concernés sont le musée, le camping et les mutualisations avec Loire Forez agglomération.
- Les impôts et taxes : il s'agit principalement des recettes de la taxe d'habitation et des taxes foncières perçues par la commune pour 7 764 301 €, soit une augmentation de 2,20 %.
La taxe électricité est stable et conforme depuis ces trois dernières années.
Les droits de mutation connaissent un montant record (601 472 € soit une augmentation de + 18%), ce qui montre un dynamisme certain des transactions immobilières.
- Les dotations et subventions de 4 803 210 € progressent de 6 %.
La dotation forfaitaire (1 760 752 €) progresse légèrement.
Les recettes des contrats aidés (14 520 €) ont été réduites du fait de leur arrêt.
- Locations, remboursement de frais (608 704 €) : ce sont les locations perçues par la ville (343 913 €) ainsi que les recettes de participations des usagers transports scolaires, périscolaires (264 791€).
- Les cessions et divers produits exceptionnels (61 633 €) concernent la mise à disposition de locaux au Centre Musical Pierre Boulez à Loire Forez agglomération (33 221 €) et les panneaux photovoltaïques de la MJC pour 12 168 €.

Le montant des recettes après retraitement des mouvements exceptionnels est légèrement moindre par rapport au budget 2020. Cette baisse représente un montant de 144 922 €.

La crise sanitaire nous a fortement impactés. Cela représente une perte de l'ordre de 191 573 € :

- 26 491 € pour les produits et services
- 30 298 € pour les droits de place et taxes sur l'électricité
- 19 266 € pour l'utilisation des gymnases
- 3 932 € pour les loyers commerciaux
- 17 384 € de locations de salles diverses
- 94 202 € de participations chauffage, familles et activités.

M. Jean-Marc DUFIX demande à quoi est dû l'écart important pour « les cessions et divers »

M. Joël PUTIGNIER répond que ce sont des opérations d'ordres pour 500 000 €.

M. Christophe BAZILE ajoute que cela ne résulte pas d'erreur mais d'imputations comptables classiques.

A la lecture de ces documents, on pourrait croire que la ville a 1,6 millions d'euros de recettes en moins alors qu'en fait, elle bénéficie d'un million de recettes en plus.

Les dépenses de fonctionnement :

- Achats et fournitures : le décalage à la baisse par rapport au budget provient essentiellement de la crise sanitaire. En effet, plusieurs postes sont en fortes baisses : Eau, électricité, chauffage et carburant pour un montant de 207 674 € et les fournitures et petits équipements augmentent de + 141 %. Mais un fort dépassement du budget lié à la pandémie est constaté : les équipements de protection (masques et autres) représentent un montant de 155 148 € pour seulement une compensation de l'Etat à hauteur de 55 221 €.
- Les locations / entretien / charges extérieurs (871 491 €) : concerne principalement les postes locations immobilières, entretien terrains, entretien voirie, entretien véhicules, formations et autres frais divers.
- Services extérieurs (629 736 €) accusent une baisse de 43 801 € par rapport au budget 2020. Le poste qui subit la baisse la plus importante est celui des transports, du fait de l'arrêt des transports scolaires (-24%) ainsi que des déplacements (-18%). Les services divers augmentent de 11 337 € (+79%) du fait des chèques cadeaux pour la relance économique.
- Impôts et taxes (102 072 €) : un gain de 15 928 € par rapport au budget est constaté. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 37 % grâce à la mise à jour du nombre de conteneurs ainsi à une modification de la fréquence des ramassages.
- Les charges de personnel (8 508 541 €) baissent de 745 893 €. Plusieurs éléments sont venus impacter les charges de personnel : le transfert de la compétence Eau à Loire Forez agglomération à hauteur de 451 474 € et la diminution ou l'arrêt de contrats à durée déterminée, dus à la fermeture des écoles ainsi que l'incidence sur les charges patronales. Les dépenses de personnel représentent 51,15 % du budget de fonctionnement ou déduction faite des remboursements des budgets annexes, 44,36 %, en diminution par rapport à l'année 2020.
- Les participations et subventions (2 516 773 €) se réalisent à 1 349 27 € de moins que prévu. Cela concerne essentiellement les déficits des budgets annexes : Foyer Jeunes Travailleurs (200 000 €), Théâtre (450 000 €), FRPA (6 000 €), Régie des Restaurants (22 000 €) soit un montant total de 678 000 €. Les subventions aux associations s'élèvent à 1 367 191 € pour une prévision de 1 455 000 € soit une baisse de 87 000 €. Il faut souligner que certaines associations ont renoncé à percevoir leurs subventions du fait de la pandémie. M. Joël PUTIGNIER les remercie.
Dans le même temps, un soutien a été effectué en faveur des commerces locaux à hauteur de 58 904 €, versés à l'association Montbrison mes Boutiks.
- Les charges financières (123 272 €) concernent uniquement les intérêts d'emprunts, soit une baisse de 31 788 €. Un emprunt de 5 500 000 € au taux de 0,48 % a été réalisé en 2020. Le premier déblocage de 2 500 000 € a été effectué en fin d'année 2020, le reste sera effectué sur 2021. Aucune pénalité sur les déblocages à venir n'est à prévoir.
- Charges exceptionnelles (1 042 283 € témoignent principalement du transfert de l'excédent du budget Eau pour 1 014 325 €).

Le montant des dépenses de fonctionnement, s'élevant à 16 635 557 €, est bien inférieur à la prévision budgétaire. Une baisse globale de nos frais généraux, des charges de personnel et des charges de gestion courante est constatée.

Il faut cependant tenir compte de l'impact du Covid sur l'exercice ce qui ne permet pas une analyse précise car certains chapitres comptables sont en forte baisse et d'autres sont en forte augmentation.

M. Jean-Marc DUFIX demande si tous les écarts sont dus à la crise sanitaire.

M. Joël PUTIGNIER répond par l'affirmative.

M. Jean-Marc DUFIX constate qu'une partie des économies de frais de personnel seront pérennes (transfert à Loire Forez agglomération) mais, au retour à la normale, les autres frais retrouveront leur niveau habituel.

M. Joël PUTIGNIER confirme.

M. Jean-Marc DUFIX demande un éclaircissement sur les opérations d'ordres.

M. Joël PUTIGNIER explique que le budget primitif doit être équilibré en recettes et en dépenses. Mais certaines opérations inscrites au budget primitif ne se réalisent jamais : par exemple le virement à la section d'investissement. Par ailleurs, les recettes de cession inscrites au budget primitif en investissement se réalisent en section de fonctionnement. Il faut donc faire attention quand on compare les budgets primitifs et les comptes administratifs.

M. Jean-Marc DUFIX demande si la Ville a un retour sur la prise en charge du centre de vaccination.

M. Christophe BAZILE explique que le centre de vaccination coutera 268 000 € pour six mois d'ouverture.

Le député local annonce une discussion pour un remboursement d'environ 50 000 €. Le compte n'y est donc pas.

A compter du 6 avril, le centre de vaccination pourra administrer près de 300 vaccins par jour. Le nombre de personnes pouvant vacciner s'accroît : pompiers (avec des doses tirées par une infirmière et sous la surveillance d'un médecin), les vétérinaires.

Il faut que les infirmières puissent vacciner à domicile.

M. Jean-Marc DUFIX demande quelle est la participation de Loire Forez agglomération.

M. Christophe BAZILE répond que plusieurs agents aident au centre de vaccination et à la plateforme téléphonique.

Ce ne sont pas aux collectivités territoriales de prendre ceci en charge. Il rappelle également que les masques distribués ont coûté 155 000 € pour 55 000 € de remboursés.

M. Jean-Marc DUFIX s'interroge sur le fait de savoir si le poids de Loire Forez agglomération ne serait pas plus important en termes de lobbying.

M. Christophe BAZILE explique que l'Association des Maires de France a été interpellée. Le fait qu'une commune ne puisse pas être certaine que ses dépenses seront remboursées est un frein à l'ouverture de centres de vaccination communaux.

Il rappelle également que le budget des collectivités territoriales ne peut pas être en déficit contrairement à celui de l'Etat et qu'elles ne peuvent pas avoir recours à l'emprunt pour combler un déficit de fonctionnement.

Il remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour que le centre de vaccination fonctionne. Le comportement de l'Etat est d'autant plus méprisant face à l'élan de solidarité.

M. Joël PUTIGNIER précise que le résultat comptable de fonctionnement régresse de façon significative de -16% du fait de la crise sanitaire.

Les recettes d'investissement :

- FCTVA : pour 679 246 €
- Taxe d'aménagement pour 340 914 €
- Affectation du résultat de 2019 pour un montant de 5 343 023 €
- Les subventions d'investissement prévues pour 2 760 000 € n'ont été encaissées que pour 660 301 €, elles concernent des travaux non terminés : Espace des Jacquins, Clos Sainte-Eugénie et le Calvaire au 31 décembre 2020.
- Emprunts : un seul emprunt a été contracté pour 5 500 000 € mais seuls 2 500 000 € ont été débloqués en fin d'année.

Les dépenses d'investissement :

- Le remboursement du capital des différents emprunts est moindre que prévu (-119 982 €) puisque l'emprunt prévu n'a pas été réalisé en totalité.
- Immobilisations incorporelles : les immobilisations, achats de logiciels, études Cœur de Ville et les fonds de concours ont été surestimés. Des fonds de concours ont été versés pour 1 093 792 € à Loire Forez agglomération pour la voirie, au SIEL et à Loire Habitat pour les travaux réalisés sur le quartier de Beauregard.
- Les travaux et acquisitions sont la partie la plus importante des dépenses d'investissement, le taux de réalisation est de l'ordre de 54 %. Du fait du Covid, tous les objectifs fixés, certes ambitieux, n'ont pu être réalisés.
En comparaison, en 2019, notre investissement n'était que de 5 772 00 €.

Suite à une question de M. Jean-Marc DUFIX sur le taux de réalisation plus faible en 2020, M. Christophe BAZILE explique qu'entre 2014 et 2020, celui-ci était d'environ 60 %. En 2020, tous les gros investissements ont été décalés.

Sur les mandats précédents, ce taux était plutôt de 45%. En 2021, avec des investissements prévus à hauteur de 12 millions d'euros, le taux devrait augmenter.

M. Jean-Marc DUFIX demande ce qu'il en était en 2019.

M. Christophe BAZILE répond que 5,7 millions d'euros ont été investis cette année-là et que le taux de réalisation s'élevait alors à 65 %. L'année 2020 fait partie des années avec un montant d'investissement très élevé.

M. PUTIGNIER présente ensuite quelques réalisations de l'année 2020 en commençant par la voirie, compétence de Loire Forez agglomération. La Ville de Montbrison dispose d'une enveloppe de 1 600 000 €.

Plusieurs rues ont fait l'objet de rénovation, notamment :

- rue du Faubourg de la Madeleine (482 416 €)
- rond-point de l'avenue Charles de Gaulle (76 507 €)
- cheminement piéton du chemin des Raines (26 128 €)
- trottoirs de la rue des Prés Lacroix (40 482 €)

Au niveau des bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

- Le mur et les aménagements extérieurs du cimetière de Montbrison pour 40 475 € payés en 2020 (sur un total de 127 310 €).
- La consolidation du site des Remparts : 2 106 136 € ont été payés en 2020 sur 3 548 526 €. La région subventionne ce projet pour 1 368 243 € et le Département pour 60 000 €.
- Les travaux d'isolation de l'Office de Tourisme : 85 585 € payés en 2020 sur un montant total de 109 576 €, avec une subvention de Loire Forez agglomération de 5 200 €.
- La création d'un préau au groupe scolaire de Moingt : 225 436 € payés en 2020 sur 404 511 €, avec une subvention de 168 560 € de la Région.
- La création d'une classe UEMA à l'école maternelle de Beauregard (90 000 €).
- Les aménagements intérieurs de l'école du Chemin Rouge (65 502 €)
- La création du nouveau site de l'Espace Sportif des Jacquins : 774 797 € payés en 2020 pour un total de 1 820 161 €, avec une subvention de la Région de 256 000 €.
- Les nouveaux vestiaires et parking du stade de Montplaisir (138 135 € payés en 2020 sur 326 925 €) avec les subventions de l'Etat pour 51 000 €, de la Région pour 24 000 €, du Département pour 80 000 €, de la Fédération Française de Football pour 24 000 €.
- La réfection des bureaux et de la façade du musée (138 081 € payés en 2020 sur 154 020 €) avec une subvention de la Région à hauteur de 15 000 €.
- L'aménagement du Parc de Sainte-Eugénie (514 250 € payés en 2020 sur un total de 847 843 €), dont 106 720 € de subventions de l'Etat.
- La réhabilitation du site de l'ancien Tribunal de Grande Instance, devenu Espace Alexis de Tocqueville (297 387 € payés en 2020 pour un total de 386 384 €).
- La réfection des façades, fenêtres et chauffage du bâtiment Guy IV (353 543 € payés en 2020 sur un total de 711 808 €). M. Christophe BAZILE précise que cette partie prise sur le budget de la ville s'ajoute aux 5 500 000 € payés sur le budget du Foyer des Jeunes Travailleurs.
- le regroupement des services de la Direction Education, Jeunesse et sports et la création d'une salle de réunion (111 160 € payés en 2020 sur 145 645 €).

Des travaux de voirie supplémentaires ont également été réalisés :

- L'aménagement de la route Nouvelle (93 205 €)
- L'aménagement de l'îlot central de Moingt, devenu espace Germain Giroud (139 550 € ont été payés en 2020 sur un total de 155 200 € avec une subvention de la Région de 95 400 €).
- Les Quais du Vizézy ont été terminés avec le paiement de 69 496 € (sur un montant total de 670 359 €).

M. PUTIGNIER présente ensuite les comptes administratifs 2020 des budgets annexes :

Budget Régie des Restaurants 2020 :

Les recettes de ce budget représentent 644 611,98 €.

Les ventes totales de repas se sont élevées à 520 612 € et ont été très inférieures à la prévision du fait de la fermeture des cantines et du self durant la période du premier confinement.

Le déficit comptable est donc de 1 232,14 €.

Du fait de la crise sanitaire, le budget ne s'équilibre pas de lui-même, un recours à un financement par le budget du CCAS et de la Ville à hauteur de 122 000 € a été nécessaire.

Budget Foyer Résidence pour Personnes Agées 2020 :

Les recettes se sont élevées à 730 694,81 € et les dépenses à 730 638,41 €.

Le résultat comptable est à l'équilibre à 56,40 €.

Les recettes des loyers s'élèvent à 637 442 €, le taux d'occupation étant de 91,10 %.

Les investissements concernent pour 29 794 € la réfection d'appartements (peinture, sol, douches, volets roulants) et la porte d'entrée automatique.

Le résultat comptable est arrêté à 3 620,74 €.

M. Jean-Marc DUFIX demande à quoi sont dus les logements vides.

M. Christophe BAZILE l'explique par le contexte sanitaire qui peut rendre réticent à la vie en collectivité. Mais compte tenu des délais de latence entre les changements d'occupants, le taux d'occupation de 94 % est un très bon chiffre.

Budget Foyer des Clercs 2020 :

Les recettes d'hébergement sont en forte diminution avec - 24 642 € soit - 35% pour une réalisation à 45 893 € contre 70 535 € en 2019.

Une baisse continue depuis quatre années est constatée.

Le déficit d'investissement représente 1 097 705 €.

Les recettes concernent principalement le déblocage partiel d'un emprunt de 1 120 800 €.

Les dépenses regroupent les études et les travaux du futur Foyer des Jeunes Travailleurs pour 2 252 652 € (1 809 414 € en 2019) du fait d'une année pleine de travaux.

Les remboursements d'emprunt se sont élevés à 26 038 €.

M. Christophe BAZILE explique que le taux d'occupation espéré du nouveau FJT est estimé à 80 % car le nombre de places a été calibré en fonction de l'occupation de l'actuel FJT. Un véritable accompagnement social ainsi que diverses labellisations seront un réel plus.

M. Jean-Marc DUFIX demande s'il y a déjà des contacts et quand il va ouvrir.

M. Christophe BAZILE annonce une ouverture pour fin avril. Il devrait déjà l'être sans la crise sanitaire.

Budget Théâtre des Pénitents 2020 :

Le résultat fait ressortir un léger déficit.

Il ne s'équilibre pas de lui-même, un recours permanent à un financement par le budget principal à hauteur de 450 000 € est nécessaire.

Les dépenses liées aux spectacles sont en baissant du fait de la crise sanitaire, les recettes de billetterie se sont effondrées à 47 220 € pour une prévision de 127 000 €.

La Région a maintenu sa subvention de 60 000 €.

Les investissements concernent des travaux sur le bâtiment et du matériel informatique, de scène et sonorisation.

M. Christophe BAZILE rappelle la visibilité quasi nulle sur la réouverture des lieux culturels. Il déplore la stigmatisation des activités culturelles. Il existe un réel danger que le public ne revienne pas alors même que des dépenses incompressibles existent. Les théâtres privés sont indemnisés contrairement aux scènes publiques.

M. le Maire sort de la salle avant le vote.

Délibération n°2021/03/07 - Budget Ville - Compte administratif de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants,

Constatant que M. le Maire est sorti lors du vote,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget Ville,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à 28 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2020 du budget Ville tel qu'il figure ci-après

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - VILLE DE MONTRISON - COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	29 188 376,76	32 668 428,16	3 480 051,41
Fonctionnement (total)	18 636 656,85	18 878 988,35	2 243 411,50
Investissement (total)	9 125 781,22	11 159 634,42	2 033 853,20
002 Résultat foncl reporté N-1		2 629 825,39	2 629 825,39
001 Solde d'investissement N-1	3 427 038,68		-3 427 038,68
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	18 636 656,85	21 508 793,74	4 873 236,89
Investissement	12 552 819,90	11 159 634,42	-1 393 185,48

Délibération n° 2021/03/08 - Budget Régie des Restaurants - Compte administratif de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants,

Constatant que M. le Maire est sorti lors du vote,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget Régie des Restaurants,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à 28 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2020 du budget Régie des Restaurants tel qu'il figure ci-après

RÉSULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - REGIE RESTAURANT - COMPTE ADMINSTRATIF 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	658 418,75	677 380,32	20 961,57
Fonctionnement (total)	645 844,12	644 811,98	-1 232,14
Investissement (total)	6 707,44	28 707,28	21 999,84
002 Résultat reporté N-1		4 061,06	4 061,06
001 Solde d'investissement N-1	3 867,19		-3 867,19
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	645 844,12	648 673,04	2 828,92
Investissement	10 574,83	28 707,28	18 132,65

Délibération n° 2021/03/09 - Budget FRPA - Compte administratif de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants,

Constatant que M. le Maire est sorti lors du vote,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget FRPA,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à 28 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2020 du budget FRPA tel qu'il figure ci-après

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - F.R.P.A. - COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	777 849,86	787 756,61	9 906,75
Fonctionnement (total)	730 638,41	730 694,81	56,40
Investissement (total)	47 211,25	50 831,99	3 620,74
002 Résultat reporté N-1		2 265,00	2 265,00
001 Solde d'investissement N-1		3 963,81	3 963,81
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	730 638,41	732 959,81	2 321,40
Investissement	47 211,25	54 795,80	7 584,55

Délibération n°2021/03/10 - Budget Foyer des Clercs - Compte administratif de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants,

Constatant que M. le Maire est sorti lors du vote,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget Foyer des Clercs,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à 28 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2020 du budget Foyer des Clercs tel qu'il figure ci-après

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - FOYER DES CLERCS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	2 968 867,92	1 469 345,64	-1 499 322,31
Fonctionnement (total)	245 332,43	279 453,21	34 120,78
Investissement (total)	2 282 429,34	1 184 724,69	-1 097 704,65
002 Résultat reporté N-1		5 167,71	5 167,71
001 Solde d'investissement N-1	440 906,15		-440 906,15
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	245 332,43	284 620,92	39 288,49
Investissement	2 723 335,49	1 184 724,69	-1 538 610,80

Délibération n°2021/03/11 - Budget Théâtre des Pénitents - Compte administratif de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants,

Constatant que M. le Maire est sorti lors du vote,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget Théâtre des Pénitents,

Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à 28 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2020 du budget Théâtre des Pénitents tel qu'il figure ci-après

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET - THEATRE DES PENITENTS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	688 634,30	761 614,61	72 980,31
Fonctionnement (total)	619 033,16	615 920,07	-3 113,09
Investissement (total)	68 625,80	35 959,59	-30 666,21
002 Résultat reporté N-1		109 734,95	109 734,95
001 Solde d'investissement N-1	2 975,34		-2 975,34
	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	619 033,16	726 855,02	106 621,86
Investissement	69 601,14	35 959,59	-33 641,55

M. Jean-Marc DUFIX explique la position d'abstention de son groupe du fait du mode de présentation des comptes administratifs, mais qu'elle pourrait évoluer à l'avenir avec une méthodologie d'élaboration différente.

Délibération n° 2021/03/12 - Affectation des résultats 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

Après adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020 des budgets Ville, Régie des Restaurants, FRPA, Foyer des Clercs et Théâtre des Pénitents,

M. Joël PUTIGNIER propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2020 du budget VILLE :	
Excédent de fonctionnement cumulé :	4 873 236,89 €
Partie affectée à la section d'investissement :	133 122,85 €
Solde disponible qui sera reporté en 2021 en section fonctionnement :	4 740 114,04 €

Résultat de l'exercice 2020 du budget REGIE DES RESTAURANTS :	
Excédent de fonctionnement cumulé :	2 828,92 €
Partie affectée à la section d'investissement :	0 €
Solde disponible qui sera reporté en 2021 en section fonctionnement :	2 828,92 €

Résultat de l'exercice 2020 du budget FRPA :	
Excédent de fonctionnement cumulé :	2 321,40 €
Partie affectée à la section d'investissement :	0 €
Solde disponible qui sera reporté en 2021 en section fonctionnement :	2 321,40 €

Résultat de l'exercice 2020 du budget FJT :	
Excédent de fonctionnement cumulé :	39 288,49 €
Partie affectée à la section d'investissement :	34 957,75 €
Solde disponible qui sera reporté en 2021 en section fonctionnement :	4 330,74 €

Résultat de l'exercice 2020 du budget THEATRE DES PENITENTS :	
Excédent de fonctionnement cumulé :	106 621,86 €
Partie affectée à la section d'investissement :	33 641,55 €
Solde disponible qui sera reporté en 2021 en section fonctionnement :	72 980,31 €

Après en avoir délibéré à 29 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Délibération n° 2021/03/13 - Budget Ville - Décision modificative 2021-01

Vu l'article L.1612-11 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Sur proposition de M. Christophe BAZILE,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à 29 voix pour et 4 abstentions, la décision modificative 2021/01 sur le budget Ville telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET 2021 BUDGET VILLE

Il est repris dans cette décision modificative les décisions d'annulation des crédits des différents budgets votés par le Conseil Municipal le 23 mars 2021 ainsi que l'écriture complémentaire d'équilibre.
Y figurent également les crédits des quelques autres articles de crédits.

BUDGET VILLE		
INITIALE	DEPENSES	RECETTES
Mandat de clôture de fonctionnement		4 873 236,89
Mandat de clôture d'exécution	1 383 166,46	
Report des restes de fonctionnement à réaj sur	3 614 493,37	4 874 596,00
Excédent à affecter		4 740 114,04

4 836 801,13

N°	IMPUTATION	INITIALE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Credits restes au BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	002	002		4 740 114,04	Excédent reporté	
					Après le transfert de fonctionnement 2020 Ville à affecter d'une part et après régularisation de crédits en dépenses et recettes d'autre part.	
					Les régularisations concernant :	
					des inscriptions de crédits supplémentaires :	
	218	2388		585,80	Complément recette panneau photovoltaïque école Calixte	
		023	4 100 000,00			
	Ch 022	022	580 000,00		des inscriptions de régularisations de comptes :	
	020	657302	35 000,00		CCNS subvention complémentaire, chèques cadeau	272 000
	020	873	95 000,00		Crédit complémentaire pour école pat budget eau à verser à Ufa	0
	020	2758		40 000,00	Crédit complémentaire pour école pat budget eau à verser à Ufa	0
			4 781 000,00	4 781 000,00		

				SECTION D'INVESTISSEMENT			
1	001	001	Déficit antérieur reporté	1 389 180,48		Ecritures d'affectation du résultat de l'exercice 2020	
			Rapports	3 614 493,37	4 874 638,00	Les reports de dépenses et recettes doc. 1021 est joint ; L'ensemble étant équilibré par le crédit "réserves" (affectation du résultat de la section de fonctionnement)	
	01	5008	Réserves (total)		133 122,85		
Les régularisations concernent :							
... des inscriptions de crédits supplémentaires :							
3	022	038	Projets d'infrastructure int. régional	-200 000,00		Diminution fonds concours voirie	1 000 000
	014	039	Projets d'infrastructure int. national	47 000,00		Enfouissement électrique rue de la Tour et stade rue Précentral	21 500
	014	092	Projets d'infrastructure int. national	31 000,00		Enfouissement électrique espace sportif des Jacquins	0
	014	103	Projets d'infrastructure int. national	5 000,00		Enfouissement électrique place de Bourgard	0
	014	206	Projets d'infrastructure int. national	120 000,00		Complément crédit enroulement réseaux rue Charlevoix	120 000
	020	2054	Logiciels	9 000,00		Logiciel accessibilité maternités + autres outils	0
	020	21311	Bâtiments communaux	7 000,00		Office du tourisme. Livrés complément crédit	17 729
	20	21312	Bâtiments scolaires	18 000,00		Ecole maternelle Bourgard, complément crédit	38 168
	020	21315	Bâtiments communaux	54 000,00		Site Gégé, infirmier de secours	84 000
	020	21316	Bâtiments communaux	60 000,00		Dépouille travaux d'aménagement CTM actuel	0
	020	21310	Bâtiments communaux	40 000,00		Aménagement et rénovation du bâtiment ex Tacrimodcm pour ST	30 000
	020	21315	Bâtiments communaux	33 000,00		Espace sportif Jacquins complément crédit	938 788
	020	21319	Bâtiments communaux	152 000,00		Achat maison Barthélemy (site GEG)	0
	020	2139	Bâtiments communaux	70 000,00		Aménagement du parc	227 024
	020	2130	Autres bâtiments publics	15 000,00		Camping, aménagement accueil, complément crédit	119 811
	014	21534	Réseaux d'écoulement	3 000,00		Espace sportif Jacquins	0
	20	2183	Matériel informatique (Y. Moing)	18 000,00		Matériel informatique écoles, plan de réserve	20 000
	20	2183	Matériel informatique GS Eusebe	18 000,00		" " " "	0
	20	2183	Matériel informatique GS Billia	16 000,00		" " " "	0
	20	2183	Matériel informatique Beauregard 2	18 000,00		" " " "	0
	20	2183	Matériel informatique Pr. Chemin Rouge	16 000,00		" " " "	0
	01	10222	01	FCTVA	-50 000,00	Ajustement FCTVA	1 100 000
	411	1328	055	Subvention invest Département	340 000,00	Subvention du Département Outils plan de réserve	0
	020	1323	228	Subvention invest Département	60 000,00	Subvention du Département Remparts	0
	20	1321	052	Subvention invest Etat	14 000,00	Matériel informatique écoles, plan de réserve	0
	20	1321	053	Subvention invest Etat	14 000,00	" " " "	0
	20	1321	097	Subvention invest Etat	14 000,00	" " " "	0
	20	1321	117	Subvention invest Etat	14 000,00	" " " "	0
	20	1321	183	Subvention invest Etat	14 000,00	" " " "	0
	042	1641	FIN	Emprunt	20 000,00	Ajustement remboursement emprunt	700 000
		1641	FIN	Emprunt	-3 830 000,00	Ajustement Leptant d'équilibre	4 830 000
		021	50	Virement de la section fonctionnement	4 600 000,00		
... des inscriptions de régularisations de comptes :							
	022	2151	080	Voies	60 000,00	Compte à compte, démolition maison rue Abbaye	0
	022	2151	038	Voies	-60 000,00	" " "	60 000
	022	2151	208	Aménagements voiries	12 000,00	Voies rue Charlevoix	0
	022	2151	25	Aménagements voiries	9 000,00	Voies Centre P. Boulez	0
	022	2151	038	Aménagements voiries	-21 000,00	Voies diverses	310 844
	411	2313	125	Immobilisations en cours	350 000,00	Compte A compte, construction stand de tir	0
	411	21318	125	Bâtiments communaux	-350 000,00	" " "	350 000
	411	238	082	Immobilisations en cours	8 000,00	Compte A compte, avances forfaitaire espace des Jacquins	310 844
	411	21318	082	Bâtiments communaux	-8 000,00	" " "	888 787
	020	2313	085	Bâtiments communaux	138 000,00	Bâtiments divers	0
SOUSS-TOTAL B				4 697 678,85	4 697 678,85		0,00
Total (A+B)				10 478 978,85	10 478 978,85		0,00

BUDGET VILLE						
RESERVES BUDGET 2020						
20	90	2031	090	Etudes action cœur de ville	78 090,38	
20	020	2031	118	Etudes théâtre antique	57 657,60	
20	323	2031	180	Etudes la Diana	14 430,00	
20	020	2051	192	Logiciels	38 460,19	
20	814	2041581	038	Travaux voirie	21 500,00	
20	814	2041581	300	Travaux Faubourg de la Madeleine	14 609,04	
21	026	2116	014	Cimetière Moingt	4 416,00	
21	020	2128	226	Aménagement du Calvaire	1 220 288,70	
21	020	21311	011	Office du tourisme	17 729,03	
21	20	21312	117	Maternelle Beauregard 2	39 188,72	
21	20	21312	193	Ecole Chemin rouge	2 022,00	
21	322	21318	034	Musée d'Allard	877,20	
21	020	21318	050	Montalembert	21 578,53	
21	411	21318	055	Gymnase Dubruc	174 816,00	
21	411	21318	056	Gymnase Daval	3 840,00	
21	520	21318	066	Maison des permanences	28 308,00	
21	411	21318	092	Espace sportif des Jacquins	988 787,84	
21	020	21318	127	Guy IV partie ville	71 322,89	
21	411	21318	151	Stado Montplaisir	3 294,00	
21	323	21318	180	La Diana	1 794,00	
21	422	21318	185	MJC	4 280,64	
21	020	21318	200	Ex TGI	61 633,59	
21	411	21318	207	Stade Madeleine	460,80	
21	020	21318	253	Chapelle Sainte Anne	65 759,94	
21	422	21318	99	Centre social	24 818,40	
21	324	2138	062	Collégiale Notre Dame	114 000,00	
21	020	2138	079	Sainte Eugénie	227 023,92	
21	95	2138	82	Camping	79 811,01	
21	822	2151	038	Travaux voirie	20 644,50	
21	822	2151	059	Quais d'Astrée	29 035,47	
21	822	2151	092	Espace sportif des Jacquins	117 102,00	
21	822	2151	323	Achat terrains	28 064,00	
21	822	2152	044	Signalisations	3 588,84	
21	814	21534	038	Réseaux d'électrification	48 389,34	
21	20	2184	117	Maternelle Beauregard 2	1 463,30	
21	822	2188	038	Matériel voirie	2 388,00	
21	311	2188	25	Matériel P Boutez	3 060,00	
13	322	1322	034	Musée d'Allard subvention Région		15 000,00
13	324	1322	062	Collégiale Notre Dame subvention Région		68 400,00
13	411	1322	092	Espace sportif des Jacquins subv Région		256 000,00
13	020	1322	226	Le Calvaire subvention Région		1 388 243,00
13	95	1322	82	Camping subvention Région		45 925,00
13	322	13251	034	Musée d'Allard Lfa		14 268,00
13	020	1341	079	Sainte Eugénie DÉTR		108 720,00
16	01	1641	FIN	Emprunt		3 000 000,00
					3 614 493,37	4 874 666,00

Suite à une question de M. Jean-Marc DUFIX, M. Joël PUTIGNIER explique que les dépenses imprévues (à hauteur de 580 000 €) sont des réserves pour 2021.

M. Christophe BAZILE ajoute qu'elles seront utiles pour la crise sanitaire.

Délibération n° 2021/03/14 - Budget Régie des Restaurants - Décision modificative 2021-01

Vu l'article L.1612-11 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Sur proposition de M. Christophe BAZILE,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à 29 voix pour et 4 abstentions, la décision modificative 2021/01 sur le budget Régie des Restaurants telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2021 REGIE RESTAURANT

Il est repris dans cette décision modificative les décisions d'affectation des résultats des différents budgets votés par le Conseil Municipal le 29 mars 2021 ainsi que l'écriture complémentaire d'équilibre.
Y figurent également le cas échéant quelques ajustements mineurs de crédits.

					INITIALE	DEPENSES	RECETTES		
					Résultat de clôture de fonctionnement		2 828,92		
					Résultat de clôture d'investissement		18 132,65		
					Report des restes d'investissement à réaliser	0,00	0,00		
					Excédent à affecter		20 961,57		
N°	IMPUTATION			INITIALE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
1	002	002	320	Excédent antérieur reporté		2 828,92	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020		
	Chap 70	70673	320	Repas scolaires		171,08			
	Chap 011	00673	320	Alimentation	3 000,00				
VERIFICATION D'EQUILIBRE					3 000,00	3 000,00	0,00		
Crédits reportés									
0 270 000 194 000									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
1	001	001	200	Excédent d'investissement	0,00	18 132,65	Report de résultat 2020		
2	Chap 21	2163	680	Matériel	18 132,65		Subvention de cuisine		
VERIFICATION D'EQUILIBRE					18 132,65	18 132,65	0,00		
Crédits reportés									
0 23 000									

Délibération n° 2021/03/15 - Budget FRPA - Décision modificative 2021-01

Vu l'article L.1612-11 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Sur proposition de M. Christophe BAZILE,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à 29 voix pour et 4 abstentions, la décision modificative 2021/01 sur le budget FRPA telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2021 FRPA

Il est repris dans cette décision modificative les décisions d'affectation des résultats des différents budgets votés par le Conseil Municipal le 29 mars 2021 ainsi que l'écriture complémentaire d'équilibre.
Y figurent également le cas échéant quelques ajustements mineurs de crédits.

					INITIALE	DEPENSES	RECETTES		
					Résultat de clôture de fonctionnement		2 321,60		
					Résultat de clôture d'investissement		7 684,55		
					Report des restes d'investissement à réaliser	0,00	0,00		
					Excédent à affecter		9 906,15		
N°	IMPUTATION			INITIALE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
1	002	002	61	Excédent antérieur reporté		2 321,60	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020		
	Chap 70	7068	61	Produit de gestion courant		878,00			
	Chap 022	022	61	Dépenses imprévues	3 000,00				
VERIFICATION D'EQUILIBRE					3 000,00	3 000,00	0,00		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
1	001	001	81	Excédent antérieur reporté		7 684,55	Unifon de studio		
	Chap 21	21513	81	Bâtiment public	7 684,55				
VERIFICATION D'EQUILIBRE					7 684,55	7 684,55	0,00		
Crédits reportés									
0 63 000									

Délibération n° 2021/03/16 - Budget Foyer des Clercs - Décision modificative 2021-01

Vu l'article L.1612-11 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Sur proposition de M. Christophe BAZILE,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à 29 voix pour et 4 abstentions, la décision modificative 2021/01 sur le budget Foyer des Clercs telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2021 FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

Il est repris dans cette décision modificative les décisions d'affectation des résultats des différents budgets votés par le Conseil Municipal le 29 mars 2021 ainsi que l'équilibre complémentaire d'équilibre.

Y figurent également les cas échéant quelques ajustements mineurs de crédits

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Résultat de vote de fonctionnement		32 235,40
Résultat de vote d'investissement	1 838 810,00	0,00
Report des votes de fonctionnement à l'exercice	738 346,95	2 240 000,00
Résultat à affecter		4 380,74

sp	INFLUENCE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Débit Incréd.
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1						
	022	522		4 380,74	Excédent antérieur reporté	
	Chap 21	773		893,78	Excédent antérieur reporté	0
	Chap 042	044	103,00		Chapitre des impositions	0
	Chap 022	022	4 603,00		Opérations imposables	0
VERIFICATION DE L'EQUILIBRE			5 109,00	6 000,40		

SECTION D'INVESTISSEMENT							Débit Incréd.
1	051	051					
			1 838 810,00	0,00	Excédent antérieur reporté		
	01	1088	738 346,95	2 240 000,00	Résultat		
	Chap 21	2108		34 867,76	Réserves (provision)		
	Chap 04	20108	100,00		Matériel		
				100,00	Aménagement autres installations	400	
VERIFICATION DE L'EQUILIBRE			2 275 057,76	2 275 057,76		0,00	

BUDGET Foyer						
			Dépenses	Recettes		
Chap 21	21315	2020UYV	843 108,69			
	2154	2020UYV	81 150,40			
Chap 43	1312	2020UYV		60 000,00		
	1321	2020UYV		125 400,00		
	1322	2020UYV		270 000,00		
	1328	2020UYV		628 000,00		
	13251	2020UYV		158 000,00		
	1341	2020UYV		507 000,00		
Chap 10	1041	2020UYV		680 000,00		
			726 346,95	2 240 000,00		

Délibération n°2021/03/17 - Budget Théâtre des Pénitents - Décision modificative 2021-01

Vu l'article L.1612-11 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Sur proposition de M. Christophe BAZILE,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à 29 voix pour et 4 abstentions, la décision modificative 2021/01 sur le budget Théâtre des Pénitents telle qu'elle est présentée ci-après.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2021
BUDGET THEATRE**

Il est repris dans cette décision modificative les décisions d'affectation des résultats des différents budgets votées par le Conseil Municipal le 29 mars 2021 ainsi que l'écriture complémentaire d'équilibre.
Y figurent également le cas échéant quelques ajustements mineurs de crédits

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Résultat de clôture de fonctionnement		106 821,86
Résultat de clôture d'investissement	33 841,55	0,00
Report des restes d'investissement à réviser	0,00	
Excédent à affecter		72 880,31

N°	IMPUTATION	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Océdis Inscrits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	002	002	33		Excédent de fonctionnement	72 880,31
	Chap 74	7470	33		Autres organismes	19,89
	Chap D11	60422	33	33 000,00	Achat de spectacles	
	Chap D22	022	33	20 000,00	Dépenses imprévues	
	Chap E7	070	33	20 000,00	Charges exceptionnelles	
					Remboursement billets saison 2020 (crise sanitaire)	
					VERIFICATION D'EQUILIBRE	0,00

N°	IMPUTATION	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Océdis Inscrits
SECTION D'INVESTISSEMENT						
1	001	001	33		Excédent antérieur reporté	33 841,55
	Chap 10	1068	33		Affectation résultat 2020	33 841,55
					VERIFICATION D'EQUILIBRE	0,00

Délibération n° 2021/03/18 - Associations - Subventions 2021

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

M. Christophe BAZILE propose au Conseil Municipal d'approuver la répartition du montant des subventions inscrites au budget primitif 2021 selon les tableaux présentés en annexe.

Etant précisé que les conseillers municipaux membres des instances de direction d'une association qui bénéficie d'une subvention s'abstiennent de prendre part au vote de la subvention de l'association concernée,

Associations	Elus représentants
ADAPEI	Martine GRIVILLERS
AMIS DES THERMES	Bernard COTTIER
CENTRE SOCIAL	- Titulaires : Claudine POYET, Abderrahim BENTAYEB, Martine GRIVILLERS - Suppléants : Justine GERPHAGNON, Géraldine DERGELET, Florence VARENNE
MJC	Abderrahim BENTAYEB
VOLUBILIS	Claudine POYET
COMITE DES FETES	Nicolas BONIN, Jean-Yves BONNEFOY, Martine GRIVILLERS, Justine GERPHAGNON, Edouard BION Bernard COTTIER
FOREZ COLORS	Justine GERPHAGNON
LEP BEAUREGARD	- Titulaires : Edouard BION, Catherine DOUBLET, - Suppléants : Christophe BAZILE, Géraldine DERGELET
MISSION LOCALE	Martine GRIVILLERS Jean-Paul FORESTIER (Président)
AMIS DU CALVAIRE	Géraldine DERGELET
ART GIL	Gilles TRANCHANT

M. Christophe BAZILE explique que certaines associations n'ont pas demandé de subventions, d'autres sont à zéro car leur dossier n'a pas été rendu dans les temps ou parce qu'elles n'avaient pas la visibilité nécessaire au 1^{er} mars.

Il y aura certainement d'autres délibérations à ce sujet dans le courant de l'année.

De même, concernant les crèches, la demande de subvention étant plus importante, l'association doit être rencontrée.

M. Jean-Marc DUFIX s'interroge sur l'augmentation de la subvention du Comité des Fêtes qui passe de 110 000 € à 130 000 €.

M. Christophe BAZILE répond qu'elle est normalement à 150 000 €. Elle ne sera peut-être pas versée en intégralité si toutes les manifestations prévues n'ont pas lieu.

Il en profite pour saluer le monde associatif qui est en grande souffrance.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la répartition des subventions telle qu'elle figure en annexes ;
- autorise le Maire à mandater l'ensemble des subventions lors des demandes présentées par les associations, sachant qu'un versement unique sera opéré en l'absence d'échéancier particulier.
- autorise M. le Maire à signer la convention portant attribution de subvention avec les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

Délibération n°2021/03/19 - Campagnes électorales des élections Départementales, Régionales, Présidentielles et Législatives - Gratuité des mises à disposition de salles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2121-29 ;

Vu le Code Electoral ;

Considérant que des élections Départementales et Régionales devraient avoir lieu en juin 2021 et les élections Présidentielles et Législatives en 2022 ;

M. Christophe BAZILE propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la gratuité du prêt des salles municipales pour la tenue de réunions publiques dans le cadre des campagnes électorales de ces quatre scrutins.

Les salles seront accordées en fonction de leur disponibilité, selon l'ordre d'arrivée des demandes et, en cas de demandes simultanées, au candidat qui aura bénéficié du plus petit nombre de mises à disposition antérieures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition gratuite des salles pour la tenue de réunions publiques dans le cadre des campagnes électorales pour les élections Départementales et Régionales de 2021, ainsi que les élections Présidentielles et Législatives de 2022.

Délibération n°2021/03/20 - Restauration des ponts du Vizézy - Convention financière bonus avec la Fondation du patrimoine - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021/02/07 du 22 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé une Convention de subvention avec la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de quatre ponts sur le Vizézy ;

Mme Géraldine DERGELET propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature par M. le Maire d'une nouvelle convention entre la Ville de Montbrison et la Fondation du Patrimoine présentée. En effet, cette convention a pour objet l'attribution d'une subvention supplémentaire pour la rénovation des ponts sur le Vizézy en centre-ville. Le montant de cette subvention correspondra au montant de dons recueillis à la date du 31 décembre 2021 par la souscription publique menée par la Ville de Montbrison pour cette opération. Cette subvention est plafonnée à 5 000 €.

M. Jean-Marc DUFIX approuve la logique de collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

M. Christophe BAZILE ajoute que ce soutien a permis de toucher 35 000 € supplémentaires de la part de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise la signature par M. le Maire de la convention financière bonus entre la Ville de Montbrison et la Fondation du Patrimoine présentée.

Délibération n° 2021/03/21 - Conséquences financières de la crise sanitaire - Exonérations exceptionnelles de loyers et de droits de place

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire imposant la fermeture de tous les commerces non essentiels,

Considérant que la crise de la Covid-19 a un impact dans divers domaines de la vie économique ;
Considérant la nécessité d'aider les acteurs locaux, dont certains ont été contraints de cesser leur activité,

M. Joël PUTIGNIER propose au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur 2 dossiers de demande d'exonération de loyers et droits de place :

- Les murs du restaurant situé 35 rue Martin Bernard sont la propriété de la Ville de Montbrison. La SARL JDLC a repris l'activité de restauration en mars 2020, ce qui ne lui ouvre pas droit aux aides d'Etat, et a dû faire face à des obligations de fermeture pendant plusieurs mois depuis. Il sera proposé d'exonérer la SARL JDLC des loyers dus entre le 1^{er} novembre 2020 et la date de réouverture des restaurants.

- M. FERRATON est un commerçant non sédentaire abonné au marché de Montbrison. Du fait de son âge et de soucis de santé, il n'a pas pu occuper son emplacement pendant le 2nd semestre 2020 dans le contexte de crise sanitaire actuel. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir l'exonérer de sa redevance du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.

M. Jean-Marc DUFIX veut savoir si les demandes viennent de l'entreprise ou du commerçant ou si la Ville décide.

M. Christophe BAZILE explique que la Ville décide et que la BUSSOLA était passée au travers des précédentes délibérations.

M. Gérard VERNET précise que M. FERRATON a fait lui-même la demande.

M. Christophe BAZILE rajoute que M. FERRATON est une personne fragile qui n'a pas pu revenir sur le marché de ce fait

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide :

- d'exonérer la SARL JDLC des loyers dus entre le 1^{er} novembre et la date de réouverture des restaurants.
- d'exonérer M. FERRATON de sa redevance du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Délibération n°2021/03/22 - Foncier - Bilan des acquisitions et cessions 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

M. Luc VERICEL propose au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance de l'habituel bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2020.

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE									
VENDEURS	CADASTRE	SURF	ADRESSE	DELIB	ACTE	PRIX	n° dossier	OBJET	
MONDON VERVADET	AE	942	323	rue du Suizat	20/01/2020	15/05/2020	8 000,00 €	AQ 20-01	aménagement terrain Restos du Cœur
ASS. IMMO. LA MONTRIBONNAISE	BK	114 - 1079	3057	bd duguel	20/01/2020	30/04/2020	1,00 €	AQ 20-02	travaux concrètement réhabilitation des rampes
GAGNIERE	BD	2263	41	chemin de la Loge	24/02/2020	15/05/2020	564,00 €	AQ 20-03	alignement
JACQUET	AX	267	1206	rue de la Blanchisserie	20/01/2020	16/06/2020	110 000,00 €	AQ 20-04	aménagement d'un parking
ANZALONE	AK	795	19	rue des Pirelles	06/07/2020			AQ 20-05	alignement
POMPORT	BD	22/1	716	les Gabrionnais	05/07/2020	11/12/2020	17 232,00 €	AQ 20-06	accès
COMPARAKOYO	BN	430	80	rue Chantelauze	06/07/2020	12/02/2021	1 500,00 €	AQ 20-07	alignement
SARL BCMV	AK	758	61	avenue de la Gare	06/07/2020			AQ 20-08	alignement
BARTHELEMY	AH	427	429	42 avenue Thémale	préscription 18/11/2020	11/12/2020	148 000,00 €	AQ 20-10	requalification site Gégé
ASS. SYND. DOMAINE DES IRUS	BC	564	3190	chemin de Mauges	14/03/2020	11/02/2021	1,00 €	AQ 20-12	classement de la voie dans DP
MONTMAIN PONT	AS	467-488	74	impasse des Gendets	14/03/2020		1,00 €	AQ 20-13	intégration dans DP suite réaction voisine
VIAL	AK	221 (p)		avenue de la Gare	12/10/2020			AQ 20-14	création accès
DULEPAMOUJIN	BN	432-434	173	rue Chantelauze	12/10/2020			AQ 20-15	alignement
COLOTIS allée du petit Bouchet	AV	575	192	allée du petit Bouchet	12/10/2020		€	AQ 20-16	classement de la voie dans DP
RICHARD	AR	736	178	rue de la Planche	12/10/2020			AQ 20-17	alignement rue de la Planche
LES CHEMIS DE CONDEMINES	AV	839	23	rue des Prés Escrois	12/10/2020			AQ 20-18	alignement rue des prés Escrois
LOTISSEUR DE LA LOIRE	AK	766-789	164	rue des Pirelles	26/11/2020			AQ 20-19	alignement rue des Pirelles
FONTENIL LARGENTON	AD	524-523	1600	rue du Montplaisir	26/11/2020			AQ 20-20	emplacement réservé parking

CESSIONS PAR LA COMMUNE									
ACQUIREURS	CADASTRE	SURF	ADRESSE	DELIB	ACTE	PRIX	n° dossier	OBJET	
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	BD	1382-2200	2370	boulevard des Entreprises	08/03/2020		28 000,00 €	CE 20-01	transfert de terrains en ZAE
CHAD	AK	688	539	rue des Lamoins	06/07/2020	26/11/2020	539,00 €	CE 20-02	revenir terrain suite modification aménagement

ECHANGES PAR LA COMMUNE									
VENDEURS	CADASTRE	SURF	ADRESSE	DELIB	ACTE	PRIX	n° dossier	OBJET	
LOIRE HABITAT	AV	552-553-554-553	2094	Beauregard	08/07/2020		sans surcoût	AQ 20-09	régularisation propriétés Commune et Loire Habitat
VILLE DE MONTRIBON	AV	1 à 626 et 628 à B	1562	Beauregard					
LOIRE HABITAT	BI	361	48	rue du Stade	14/09/2020			AQ 20-11	aménagement carrefour rue du stade/avenue d'Arc et programme Immo LH
VILLE DE MONTRIBON	BI	362	101			1538,00 €			

CONVENTIONS/AUTRE FONCIER									
PETITIONNAIRES	CADASTRE	surf.	ADRESSE	DELIB	ACTE/ CONVENTIO	PRIX	FO	OBJET	
SIFL	BK	852	335B	2 boulevard Gambetta	14/08/2020		gratuit	FO 20-01	service entretien de réseaux Eclairage JC

Ce dossier ne donne pas lieu à vote.

Délibération n° 2021/03/23 - Chèque Loisirs - Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21,

M. Jean-Yves BONNEFOY propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant des subventions à verser aux associations participantes conventionnées dans le cadre du dispositif du Chèque Loisirs telles que décrites dans le tableau ci-après, sachant qu'un Chèque Loisirs ou un Pass Loisirs représente 10 € :

Association	Chèque Loisirs retournés au 11/03/2021	Pass Loisirs retournés au 11/03/2021	Montant de subvention au 29/03/2021
ARTS ET MUSIQUES EN FOREZ	8		80.00 €
BCMF	4		40.00 €
BOUSSOLE EN FOREZ	2		20.00 €
CINEMA REX	6		60.00 €
COSM HANDBALL	6		60.00 €
DANCE CENTER	38	9	470.00 €
MONTBRISON NATATION	2		20.00 €
SAM	16		160.00 €
SLEM	12		120.00 €
USEM	8		80.00 €
TOTAL	102	9	1 110.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve le versement des subventions présentées ci-avant.

Délibération n° 2021/03/24 - Tableau des effectifs - Modifications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et plus particulièrement son article 34 ;

M. Gérard VERNET propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les deux suppressions de postes suite à départ en retraite suivantes :

Filière	Création	Suppression	Grade	% du poste	Date	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle art. 3-3	Fonctions
Animation		1	Animateur Principal de 2ème classe	100%	01/03/2021	non	Animateur socio éducatif
Technique		1	Adjoint technique territorial	100%	01/04/2021	non	ATSEM
Total	0	2					

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve les deux suppressions de postes suite à départ en retraite telles que présentées ci-avant.

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire :

15/02/2021	2021/29/D	Demande de subventions de 44 020 € auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre du programme d'économie d'énergie « Cercle vertueux 2021 »
19/02/2021	2021/30/D	Octroi case columbarium au cimetière Moingt à Mme SOUNFOUNTERA Michèle
22/02/2021	2021/31/D	Octroi concession au cimetière de Montbrison pour Mme BERNELIN Graziella
22/02/2021	2021/32/D	Octroi d'une case de columbarium au cimetière de Montbrison à M. VERNET Jacques
23/02/2021	2021/33/D	Demande de subvention à la DRAC concernant la maîtrise d'œuvre des travaux du Théâtre des Pénitents (travaux sur partie inscrite aux MH)
01/03/2021	2021/34/D	Renouvellement concession au cimetière de Montbrison, M. VIDAL Jean-Michel
01/03/2021	2021/35/D	Octroi d'une case de columbarium au cimetière de Montbrison à Monsieur Henri Franco
12/03/2021	2021/36/D	Convention relative à la mise en place d'une police pluri communale - avenant 2
08/03/2021	2021/37/D	Demande subvention de 1 006 € auprès de la Région pour l'achat de 4 caméras piétons pour l'opération « sécurité des Auvergnats & Rhônalpins »
08/03/2021	2021/38/D	Demande subvention de 1 006 € auprès de l'Etat au titre du FIPD pour l'achat de 4 caméras piétons

Date	Nom du groupe ou du spectacle	Nom du producteur	Montant HT du contrat
26/09/2020	LES FILS DU FACTEUR	LIMOUZART PRODUCTIONS	1 800,00 €
27/09/2020	LEONID	LES FACETIES DE LULUSAM	1 151,00 €
27/09/2020	CALI	ASTERIOS SPECTACLES	12 000,00 €
12/10/2020	O MA MEMOIRE	REVAGES	5 300,00 €
15 et 16 /10/20	LES IMPOSTEURS	LA SPIRALE - COMPAGNIE JEAN BOILOT	6 200,00 €
8 et 9/12/20	VILAIN CANARD	LIGNES DE FUITE ENSEMBLE	1 500,00 €
10/12/2020	COPRODUCTION LE ROYAUME	COLLECTIF X	4 500,00 €
18/11/2020	COPRODUCTION UNE PIECE POUR 4 ACTEURS	COLLECTIF 7	4 500,00 €
18/11/2020	COPRODUCTION DERNIER REMORDS AVANT L'OUBLI	LE SENS DES MOTS	3 000,00 €
18/11/2020	COPRODUCTION Y A QUELQU UN	MATCHA	3 516,00 €
18/11/2020	COPRODUCTION LA PETOCHE	COMPAGNIE IDYLE	3 000,00 €
12/01/2021	LECTURES TELEPHONIQUES	COMPAGNIE KAIROS	1 500,00 €

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Date de signature
Accord-cadre pour la fourniture et la livraison de gasoil - marché subséquent n° 12	Granjon combustibles	42480 La Fouillouse	8 671,00 €	24/01/21
Etude de définition et de programmation d'une stratégie de revitalisation du centre-ville de Montbrison - prestations similaires	Atelier de Montrottier	69770 Montrottier	28 625,00 €	24/01/21
Accord-cadre d'étude et de maîtrise d'œuvre urbaine (GDC) - marché subséquent n° 1 étude de faisabilité en vue du réaménagement du Jardin D'allard	Atelier de Montrottier	69770 Montrottier	14 400,00 €	24/02/21
Accord-cadre de fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n° 13	Charvet la Mure Bianco	69286 Lyon cedex 02	9 535,00 €	11/03/21
Convention de transport - service fourrière animale	Stéphane DAVIM - Domaine des Mûriers	42130 Saint Etienne le Molard		02/02/21

Objet du marché	Tribulaire	Adresse	Montant initial du marché HT	Objet de l'avenant	Montant avenant HT	Montant du marché après avenant HT	% de variation	Date signature par le Maître
Travaux de préservation et confortement des remparts de l'enceinte extérieure du Calvaire	Botte fondations	94 550 Chevilly Larue	1 568 222,50 €	Plus value (nettoyage + location modules supplémentaires covid) - avenant 2	9 342,00 €	1 597 564,50 €	1,31%	19/02/21
Aménagement du clos Sainte-Eugénie-les-Thermes	Vial construction	42600 Montbrison	353 288,21 €	Prolongation délais + travaux supplémentaires	28 247,29 €	381 515,50 €	8,00%	24/02/21
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°3	SARL Libercier	42600 SAVIGNEUX	155 751,85 €	Prolongation délais				05/03/21
Couverture								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°4	Meunier-Marnat	42600 PRALONG	190 710,00 €	Prolongation délais + travaux supplémentaires	3 825,00 €	194 535,00 €	2,01%	05/03/21
Menuiseries extérieures bois								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°5	Demars SAS	42130 Marsilly-le-Château	524 948,50 €	Prolongation de délais				05/03/21
Restauration des façades								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°6	Blanchet Groupe	42600 MONTBRISON	285 846,73 €	Travaux en + et en - Prolongation délais	-4 227,56 €	281 619,17 €	-1,48%	11/03/21
Mécanisme - serrurerie - menuiseries métalliques extérieures								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°7	Melson-Broze	42600 PRALONG	323 301,24 €	Prolongation délais				05/03/21
Cloisonnements - doublages - plafonds suspendus								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°8	Menuiserie Genévrier	42160 ANDREZIEUX-BOULTHEON	241 198,00 €	Travaux en + et en - Prolongation délais	-2 212,00 €	238 986,00 €	-0,92%	05/03/21
Menuiseries intérieures								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°10	Pépière-Chamel	43600 SAINTE-SIGOLENE	109 568,00 €	Prolongation de délais				05/03/21
Peinture								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°11	Elfrage Energie Systèmes	42600 MONTBRISON Cedex	255 330,24 €	Prolongation délais + travaux supplémentaires (avenant 2)	1 977,40 €	264 767,15 €	3,70%	05/03/21
Éclairage courants forts - courants faibles								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°12	Baalem	42210 MONTROND LES BAINS	591 958,00 €	Prolongation de délais				05/03/21
Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°13	SA Schindler	63100 CLERMONT-FERRAND	23 470,00 €	Modification ascenseur + prolongation délais	2 200,00 €	25 670,00 €	9,37%	11/03/21
Ascenseur								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - lot 9a	Di cesare	42100 Saint Etienne	70 706,19 €	Prolongation de délais				05/03/21
revêtements de sols durs - façades								
Implantation d'une résidence sociale FIT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - lot 9 b	Giroudon	42600 Champagnieu	46 955,00 €	Prolongation de délais				05/03/21
revêtements de sols souples								

Le secrétaire de séance

M. Bernard COTTIER.

